



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le trente août, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-quatre août, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien MICHALLET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 17

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus.

Présents : MM. MICHALLET Damien, ALLAROUSSE Nicolas, AUBIGNAT Stéphanie, BOUCHÉ Christian, DUMOULIN Chantal, GAIFFIER Jean-Philippe, GENILLON André, GOICHOT Guadalupe, MILLY Roger, ROGEMOND Ludivine, ROGEMOND Maurice, SADIN Christine.

Pouvoirs : M. BALLEFIN donne pouvoir à Mme SADIN Christine
Mme CANET donne procuration à Mme ROGEMOND Ludivine
M. DERDERIAN Philippe donne pouvoir à Mme AUBIGNAT Stéphanie
Mme GRUOT Mireille donne pouvoir à M. GAIFFIER Jean-Philippe

Excusée : Mme CORREIA Alexia

Monsieur Roger MILLY est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à dix-neuf heures trente.

Le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2018 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

MARCHE SEDI – ENFOUISSEMENT RESEAU BT – CHEMIN DES IRIS

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint délégué aux travaux, rappelle au Conseil Municipal que, suite à la demande de la collectivité, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

*Collectivité : commune SATOLAS ET BONCE
Affaire n° 18-002-475
Enfouissement BT – CHEMIN DES IRIS*

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 88 700 €
Le montant total de financement externe s'élève à : 28 766 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **55 128 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet et du plan de financement définitif
- de la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1 - PREND ACTE du projet et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **88 700 €**
Financements externes : **28 766 €**
Participation prévisionnelle : 59 595 €
(contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de : **55 128 €**.

Ce montant pourra être ajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

MARCHE SEDI – ENFOUISSEMENT RESEAU TEL – CHEMIN DES IRIS

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint délégué aux travaux, rappelle au Conseil Municipal que, suite à la demande de la collectivité, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

*Collectivité : commune SATOLAS ET BONCE
Affaire n° 18-002-475
Enfouissement TEL – CHEMIN DES IRIS*

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX FRANCE TELECOM

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 31 036 €
Le montant total de financement externe serait de : 7 380 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **22 104 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de :

- prendre acte du projet et du plan de financement définitif,
- prendre acte de la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1 - PREND ACTE du projet et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **31 036 €**
Financements externes : **7 380 €**
Participation prévisionnelle : 23 656 €
(frais SEDI + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de sa participation aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de **22 104 €**.

Ce montant pourra être ajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

CREATION DE POSTE - ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un agent peut prétendre au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et qu'en conséquence il y a lieu de créer ce poste à temps complet.

Il n'est pas nécessaire de supprimer le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet un autre agent ayant réussi l'examen, il sera nommé sur ce grade au 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- 1- La création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2019.
- 2- De modifier comme suit le tableau des emplois :

Service ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL					
Emploi	Grade (s) associé (s)	Cat	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdo
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL	2 ^{ème} classe	C	1	1	TC
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL	1 ^{ère} classe	C	2	3	TC

- 4 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

TARIF DES REPAS POUR LES ENSEIGNANTS

Lors de la création de la restauration scolaire municipale par délibération en date du 31/10/2008, le prix de repas avait été fixé à 3€ pour les enfants et les adultes. Ce tarif n'a pas été évolué depuis cette date.

Madame Stéphanie AUBIGNAT, adjoint aux affaires scolaires propose d'augmenter le prix du repas adulte à 3.50 € au lieu de 3 € à compter du 3 septembre 2018.

Le prix du repas enfant n'est pas impacté par cette augmentation et reste à 3 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

POINT PERSONNEL

Rentrée scolaire, organisation :

- Visite ELIOR le 30 août :

Notre nouveau prestataire pour les repas du restaurant scolaire a organisé jeudi 30 août dans ses locaux à Ternay, une journée de visite et d'information à destination du personnel et des élus. Ce moment a été très apprécié par l'ensemble des personnes présentes.

- L'ensemble du personnel du restaurant scolaire et du périscolaire reprend le vendredi 31 août pour un grand nettoyage avant la rentrée, les ATSEM ayant repris en début de semaine pour l'organisation des classes de maternelle
- De nouvelles chaises ont été commandées pour le restaurant scolaire, côté élémentaire. Elles seront livrées semaine 38 ; ces nouvelles chaises sont moins lourdes à manier pour le personnel, elles se posent sur les tables sans avoir besoin d'être retournées, ce qui évite des manipulations difficiles physiquement, et moins traumatisantes à long terme. De plus, elles sont en couleur, ce qui rendra notre restaurant scolaire plus gai et agréable.

Contrats de travail :

- Nous avons prolongé le contrat d'intérim pour notre nouvelle secrétaire Soraya Proton pour 3 mois supplémentaires, comme cela était convenu.
- Nous avons également prolongé le CDD de Maximilien Ponzio au service technique jusqu'au 31/10/2018, du fait du surcroît d'activité sur les espaces verts et la rentrée des classes.

Formations :

- Suite et fin de la formation mutualisée par la CAPI, sur le thème des relations conflictuelles entre et avec les enfants. Sur 3 jours début juillet, 4 personnes du service périscolaire ont été formées. De ce fait, l'ensemble du personnel périscolaire et ATSEM a bénéficié de cette formation.
- Charlène Pereira, dans le cadre de son contrat « d'emploi d'avenir » a suivi la formation pratique du BAFD pendant 3 semaines de juillet au centre de loisirs.

ATTRIBUTION LOGEMENTS

Monsieur Jean-Philippe GAIFFIER, Adjoint, informe le Conseil Municipal que deux logements communaux type T2 situés place du syndicat et route de l'Eperon se sont libérés.

La commission a reçu 5 candidatures et propose de soumettre la candidature de Florian GOURDAIN pour le logement route de l'Eperon et Pauline BLIN pour celui place du Syndicat à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- Accepte les candidatures retenues par la commission pour l'attribution des logements communaux.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail.

QUESTIONS DIVERSES

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018 A 20H00

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 20h30